

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2029

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest

objet : Ilot Plancha - Libération foncière - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

*Présents* : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

*Absents non excusés* : Mme Burillon.

**Conseil du 11 septembre 2017****Délibération n° 2017-2029**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Limonest

objet : **Ilot Plancha - Libération foncière - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Limonest - Ilot de la Plancha fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Le projet d'aménagement de l'îlot de la Plancha, d'une superficie d'environ 1 hectare, au cœur du centre-bourg de Limonest est en cours de réalisation. Il s'agit d'une opération de restructuration urbaine dans un contexte de relocalisation d'une partie des équipements du site (bibliothèque, école de musique) dans le futur pôle culturel municipal (hors site).

Le projet vise à revitaliser et développer le centre-bourg de Limonest, sans en dénaturer le caractère villageois et les qualités patrimoniales.

Il s'agit de développer un programme de 5 400 mètres carrés de surface de plancher (sdp) au travers d'opérations de réhabilitation du bâti existant, de démolition-reconstruction et de changement de destination permettant de proposer :

- du logement dont une partie en accession et une partie en location sociale (30 %),
- un pôle médical regroupant des professionnels de santé,
- un renforcement de l'offre commerciale de proximité.

Ce programme de construction sera accompagné de la réalisation de nouveaux espaces publics, qui offrira de nouveaux lieux de cheminement (mail piéton, trottoirs aménagés pour des dessertes plus aisées, etc). La rue de Doncaster sera requalifiée sur l'ensemble de son linéaire. Le ruisseau de Rochecardon sera redécouvert dans un espace paysager qui sera modelé pour accueillir les eaux pluviales. Une nouvelle aire de jeux sera réalisée à proximité de l'entrée de la salle des fêtes.

Le maître d'œuvre - groupement Eranthis / Korell / C2i - des espaces publics a été désigné. Les études de conception sont en cours.

Une consultation opérateur/concepteur est en cours afin de désigner un opérateur unique qui acquerra auprès de la Commune de Limonest et la Métropole, le foncier en vue de la réalisation du programme de construction (3<sup>e</sup> trimestre 2017).

A ce stade d'avancement de la réalisation du projet, les négociations pour la libération d'un bâtiment propriété de la Métropole et destiné à être cédé à l'opérateur qui sera désigné, s'achèvent.

Le restaurant La Pièce du Boucher occupe actuellement le bâtiment et sera transféré dans un bâtiment de la Commune de Limonest réhabilité.

Le montant des indemnités de transfert du restaurant La Pièce du Boucher et des frais de notaire s'élève à 350 000 € TTC. Le versement des indemnités de transfert fera l'objet de protocoles d'accords entre la Métropole et les actuels occupants et sera soumis à la décision de la Commission permanente.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 350 000 € correspondant au coût de la libération foncière du bâtiment de la Métropole et des frais de notaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le financement des indemnités de transfert du restaurant La Pièce du Boucher qui occupe actuellement le bâtiment propriété de la Métropole de Lyon et les frais de notaire, évaluées à 350 000 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O5049, pour un montant de 350 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 350 000 en 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.**